

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 avril 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Sarah Champagne, Nancy Dallaire et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Moment de réflexion

26-04-0323 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 20 avril 2026 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

7.3 Autorisation de signature / Entente et Quittance et transaction

« ADOPTÉE »

26-04-0324 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

26-04-0325 Première période de questions

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-04-0326 Commandite et achat de billets / Gala 2026 / Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue de son gala 2026;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 6 000 \$ soit versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite « Partenaire Ambiance » dans le cadre de son gala qui se tiendra le 4 juin 2026;

QUE soit autorisé l'achat de six billets au montant de 300 \$ chacun, incluant les taxes applicables, pour assister audit gala;

QUE soient autorisés à y participer les membres du conseil qui le souhaitent.

« ADOPTÉE »

26-04-0327 Dépôt / Liste des comptes / Période du 24 février 2026 au 3 avril 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 24 février 2026 au 3 avril 2026 totalisant un montant de 14 201 645,90 \$.

26-04-0328 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 7 avril 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

26-04-0329 Embauche / Régisseur – Aquatique et nautique / Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 31 mars 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Walid Berbara au poste régulier de régisseur – Aquatique et nautique au sein de la division – Sports, plein air et logistique du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 avril 2026, au salaire prévu à l'échelle salariale incluse en P-5 de la lettre d'entente n° 4 – *Révision de la structure salariale dans un objectif d'attractivité et de rétention tout en assurant le maintien, en continu, de l'équité salariale et de l'équité interne* intervenue entre la Ville et l'Association des employés-cadres le 9 décembre 2025, (classe 8 – échelon 2), le tout selon les conditions énoncées à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE M. Berbara ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Berbara.

« ADOPTÉE »

26-04-0330 Autorisation de signature / Entente et Quittance et transaction

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville l'Entente et Quittance et transaction à intervenir entre la Ville et l'employé n° 2072 ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

26-04-0331 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-51 / Raccordement du réservoir du plateau au réseau de fibre optique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT qu'un lien de télécommunications fiable et robuste est nécessaire afin d'assurer la télémétrie entre les équipements du réservoir du plateau et ceux de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une analyse, incluant les plans détaillés des travaux de raccordement de fibres optiques de ce réservoir, a été réalisée par un spécialiste en réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu l'autorisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour effectuer ce raccordement de fibre optique;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour cette fibre optique, trois soumissions ont été reçues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire pour le raccordement du réservoir du plateau au réseau de fibre optique de la MRC Vaudreuil-Soulanges, en l'occurrence Telecon inc. (Montréal), pour un montant unique de 16 751,87 \$, taxes applicables non comprises, ainsi qu'un montant récurrent annuel de 800 \$, taxes applicables non comprises, pour l'entretien et la réparation du réseau, facturé à compter de la deuxième année et majoré annuellement selon l'IPC pour une durée de 20 ans, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-26-51.

« ADOPTÉE »

26-04-0332 Remboursement / Inscriptions saisons 2025 et 2026 / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux organismes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Saison	Montant
Club de plongeon Vaudreuil-Dorion	2025	3 379 \$
Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs (ajustement)	2025-2026	300 \$
Ultimate Vaudreuil-Dorion	Hiver 2026	350,66 \$

« ADOPTÉE »

26-04-0333 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-36 / Fourniture de deux surfaceuses

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de deux surfaceuses, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 mars 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-36;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Robert Boileau inc. (Saint-Laurent), en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-36, pour la fourniture des deux surfaceuses suivantes :

- une surfaceuse électrique de marque Zamboni, modèle 552AC Li, année 2026, pour un montant de 183 987,50 \$, taxes applicables non comprise;
- une surfaceuse à gaz propane de marque Zamboni, modèle 526, année 2027, pour un montant de 169 851,50 \$, taxes applicables non comprises;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

26-04-0334 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-40 / Services d'aménagement paysager par engazonnement

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services d'aménagement paysager par engazonnement, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 2 avril 2026 après 10 h;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-26-40;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Terrassement Théorêt inc. (Vaudreuil-Dorion), pour les services d'aménagement paysager par engazonnement, et ce, pour un montant de 41 750 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-26-40;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0335 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-39 / Travaux de ramassage de déchets et d'excréments animal dans les parcs et espaces verts pour l'année 2026

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les travaux de ramassage de déchets et d'excréments animal dans les parcs et espaces verts pour l'année 2026, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 2 avril 2026 après 10 h;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-26-39;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Service de ramassage d'excréments la Poop Patrouille (Rigaud) pour les travaux de ramassage de déchets et d'excréments animal dans les parcs et espaces verts pour l'année 2026, et ce, pour un montant de 38 570 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-26-39;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

26-04-0336 Financement / Programme de remplacement des thermopompes au Centre multisports André-Chagnon

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le fonds de roulement, de la dépense prévue au Programme quinquennal d'immobilisations pour le programme de remplacement des thermopompes au Centre multisports André-Chagnon;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 125 729,25 \$, taxes applicables non comprises, pour le programme de remplacement des thermopompes au Centre multisports André-Chagnon (projet TP-26-020);

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

26-04-0337 Avis d'intérêt et autorisation de signature / Programme ÉcoÉnergie 360 / Rénovations écoénergétiques et décarbonation des actifs municipaux / Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lancé ÉcoÉnergie 360, un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360;

CONSIDÉRANT que Ville désire manifester son intérêt au programme ÉcoÉnergie 360;

CONSIDÉRANT que pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse d'analyse de potentiel sera remis à la Ville par la FQM, lequel permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la Ville comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM relativement à l'exécution d'un projet selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville déclare son intérêt au programme ÉcoÉnergie 360;

QUE le directeur général soit autorisé, pour et au nom de la Ville, à :

- signer l'annexe B – Autorisation de collecte de données, jointe à la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 8 avril 2026, et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-04-0338 Mandat / Disposition de biens excédentaires / Centre d'acquisitions gouvernementales

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant soit autorisé à mandater le Centre d'acquisition gouvernemental afin que soient vendus au plus offrant chacun des items énumérés à la liste préparée par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement datée du 9 avril 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0339 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1826.01 / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes phase 2 – entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes phase 2 – entre la rue Henry-Ford et la rue Bill-Durnan, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 31 mars 2026 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1826.01;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction J.P. Roy inc. (Beauharnois), pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes phase 2 – entre la rue Henry-Ford et la rue Bill-Durnan, et ce, pour un montant de 11 846 980,68 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1826.01;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

26-04-0340 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1822.01 / Services professionnels / Construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n° 401-110-23-R1822.01) comprenant l'ordre de changement n° 3 totalisant un montant de 24 800 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-04-0341 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1822.01 / Services professionnels / Construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 4 relatif aux services professionnels dans le cadre de la construction d'un réservoir souterrain d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n° 401-110-23-R1822.01) totalisant un montant de 93 500 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

26-04-0342 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 175, boulevard Harwood / Lot 1 545 851

CONSIDÉRANT les articles 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), la définition de Projet de redéveloppement prévue à l'article 1.13 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1872) et les articles 5.2 paragraphe 1, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2026-20370 pour un bâtiment mixte (54 unités résidentielles et 1 local commercial) sur le lot vacant 1 545 851 ayant une superficie de 3 007,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation daté du 1^{er} avril 2026, produit par Lefebvre & Drouin évaluateurs agréés inc. établissant la valeur marchande du lot 1 545 851 à 2 365 000 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 236 500 \$, correspondant à 10 % de la valeur du terrain, et que cette somme soit déposée dans le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

26-04-0343 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1852.04 / Fourniture, livraison et installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure de la Ville

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture, la livraison et l'installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure de la Ville, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 avril 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1852.04;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Communications Tremblay Ménard inc. (L'Assomption), pour la fourniture, la livraison et l'installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure de la Ville, et ce, pour un montant de 187 661,50 \$, taxes applicables non

comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1852.04;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ce contrat et tout ordre de changement dûment autorisé, le cas échéant, soient financés par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1852.

« ADOPTÉE »

26-04-0344 Octroi de contrat / 401-120-26-28 / Services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement de la place publique Ange-Émile-Séguin

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la place publique Ange-Émile-Séguin;

CONSIDÉRANT que 200 Harwood S.E.C. et 220 Harwood S.E.C. sont les promoteurs du projet Verdora Vaudreuil-Dorion, adjacent à la place publique Ange-Émile-Séguin;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure une entente afin de prévoir un partage égal des coûts pour les services professionnels requis dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à 200 Harwood S.E.C. et 220 Harwood S.E.C., un contrat pour les services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement de la place publique Ange-Émile-Séguin, et ce, pour un montant maximal de 49 293,92 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la cheffe de division – Planification urbaine soit autorisée à signer l'entente de partage des coûts;

QUE cette dépense soit financée par le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

26-04-0345 Adoption / Règlement n° 1877 / Régie interne et règles de fonctionnement des séances du conseil

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1877 a été déposé à une séance tenue le 7 avril 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1877 intitulé :

« Règlement sur la régie interne et les règles de fonctionnement des séances du conseil ».

« ADOPTÉE »

26-04-0346 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1878 / Plans et devis et surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réfection d'enveloppe,

d'égouttement et des toitures plates incluant tous les travaux connexes / Bâtiment du 51, rue Jeannotte

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1878 a été déposé à une séance tenue le 7 avril 2026;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1878 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réfection d'enveloppe, d'égouttement et des toitures plates, incluant tous les travaux connexes, pour le bâtiment du 51, rue Jeannotte en décrétant une dépense et un emprunt de 3 140 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

26-04-0347 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 8 avril 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0348 Période de questions et d'information – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de poser des questions et transmettre de l'information.

La conseillère Sarah Champagne avise que la campagne « Biscuit sourire » de Tim Hortons se déroulera du 27 avril au 3 mai 2026 et que les sommes amassées sur le territoire seront remises à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges. Elle rappelle également que le souper spaghetti du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion aura lieu le samedi 2 mai, dès 17 h, à la cafétéria du centre culturel de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Le conseiller John McRae souligne, à titre de coup de cœur, qu'il a eu le privilège d'assister au happening de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre duquel plus de 220 000 \$ ont été amassés lors de la collecte de fonds. Il mentionne par ailleurs que la Semaine de l'action bénévole se tient du 19 au 25 avril cette année et encourage les citoyens à s'impliquer et à offrir du temps aux organismes de la région.

La conseillère Nancy Dallaire, à titre de bons coups, remercie les employés du Service des travaux publics pour leur travail soutenu, notamment au cours des dernières semaines en raison des crues. Elle invite également les citoyens à aller les encourager lors du tournoi intermunicipal de hockey des équipes en entretien et en travaux publics, qui se tiendra dans les arénas du territoire de la Ville.

La conseillère Jasmine Sharma que le 22 avril est le Jour de la Terre et invite les citoyens à se familiariser avec les subventions offertes par la Ville. Elle invite également la population à visiter la Foire horticole, qui se tiendra du 8 au 10 mai 2026, dans le stationnement de l'aréna municipal. De plus, dans le cadre de la Fête du voisinage d'Espace MUNI, elle invite les citoyens du district 3 à participer à l'activité qui aura lieu le 6 juin prochain dans le secteur des joueurs de hockey.

La conseillère Vanessa Leduc rappelle la tenue d'une agora citoyenne portant sur l'annulation de la ligne d'autobus A-40 express, qui se tiendra au Pôle municipal, dans la salle du conseil, le 5 mai à 18 h 30.

Le maire Paul Dumoulin explique la manière dont la Ville se prépare à la crue printanière.

26-04-0349 Deuxième période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-04-0350 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 48 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière